



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

Sommaire

Budget Principal

- I. Un rappel du cadre légal**
- II. La situation économique et budgétaire**
- III. La situation financière de la commune d'Aire sur l'Adour**
- IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2017**

Budget Annexe « Les Garages »

Budget Annexe « Lotissement Les Chênes »

I. Un rappel du cadre légal

Promulguée le 7 août 2015, la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.
- le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Outre ces changements, le ROB a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, les grandes dépenses et recettes tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le débat doit donc permettre aux élus locaux de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.

Il vise également à permettre aux élus municipaux et aux aturins de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune d'Aire sur l'Adour, et les contraintes auxquelles elle est et sera confrontée.

Le ROB 2017 s'inscrit dans un contexte international

II. La situation économique et budgétaire

A – Conjoncture internationale et nationale

Les tensions internationales, le terrorisme, les élections aux Etats-Unis ont des conséquences sur les perspectives mondiales.

De plus, la décision des britanniques de quitter l'UE, a incité le Fonds monétaire international (FMI) à revoir ses prévisions de croissance mondiale à la baisse pour les deux prochaines années.

Ainsi, la prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4% soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI du 1^{er} trimestre 2016.

En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique

monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays (Allemagne, Italie et peut-être la France).

Pour l'OCDE, la croissance française devrait atteindre 1,3 % seulement en 2017 mais ne serait que de 1,2 % pour le FMI. Le gouvernement espère toutefois un taux de croissance de 1,5%.

Selon les prévisions du gouvernement, le déficit public devrait atteindre 2,7 % et donc ramené aux seuils européens autorisés.

Les comptes nationaux au 1^{er} trimestre 2016

La croissance

Variation trimestrielle
du PIB, en %



Le pouvoir d'achat

Variation trimestrielle, en %



Source : Insee, avril 2016

Le commerce extérieur

Variation trimestrielle, en %



La consommation des ménages

Variation trimestrielle, en %

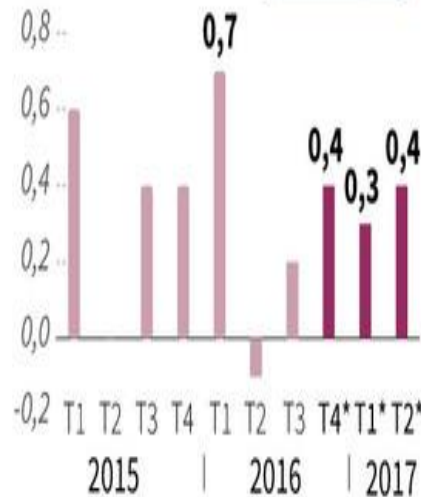


Croissance revue en baisse

► Croissance En % du PIB

Trimestrielle

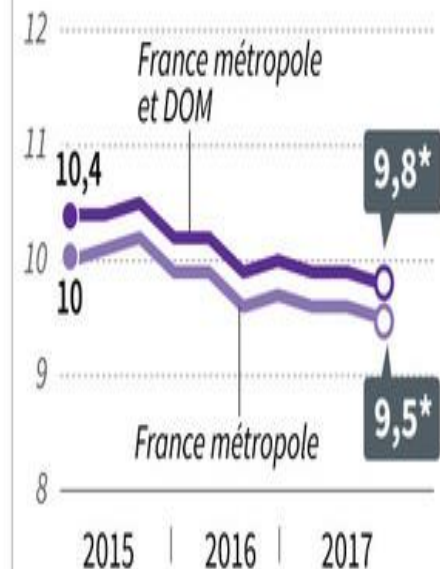
2016 : 1,2*



Source : Insee

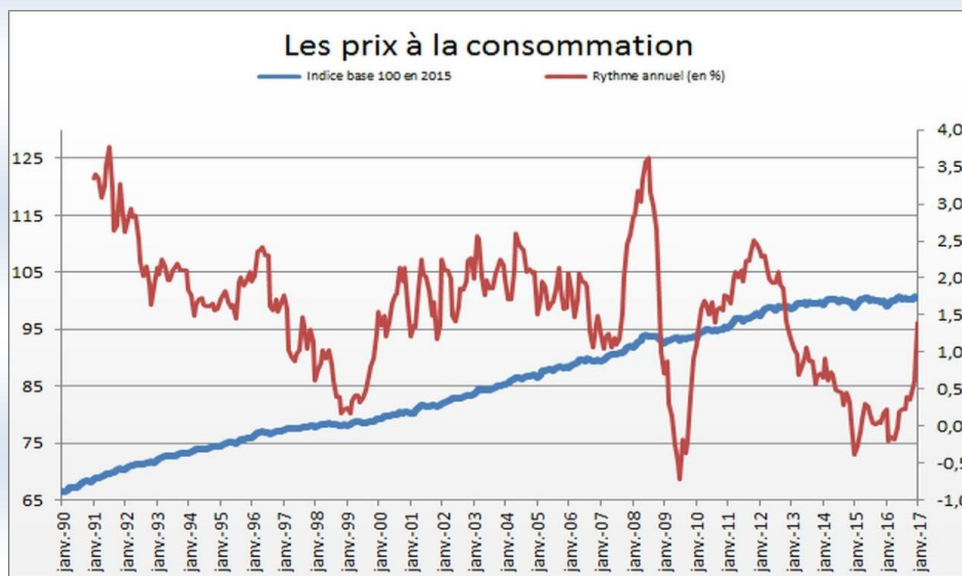
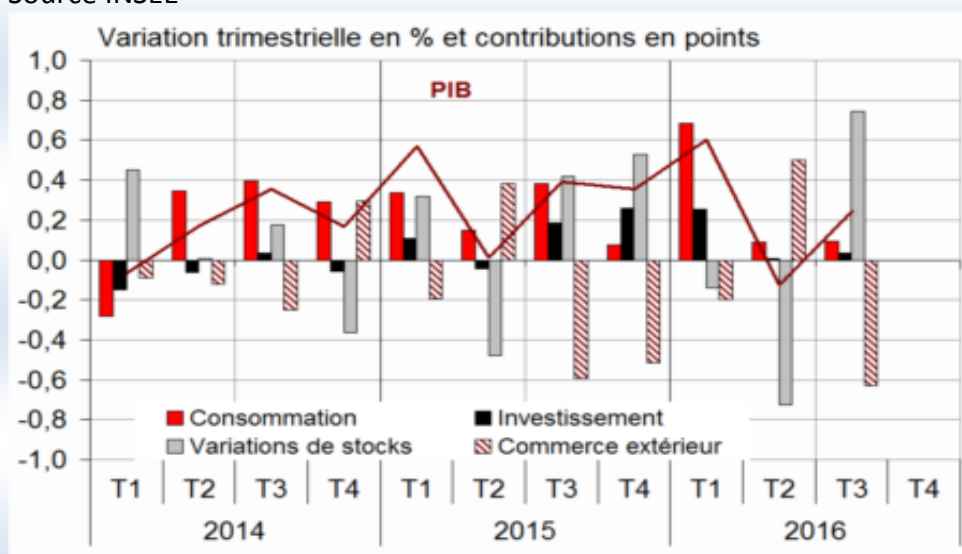
*Prévisions

► Taux de chômage (BIT) En %



© AFP

Source INSEE



L'endettement de la France s'aggrave toujours un peu plus

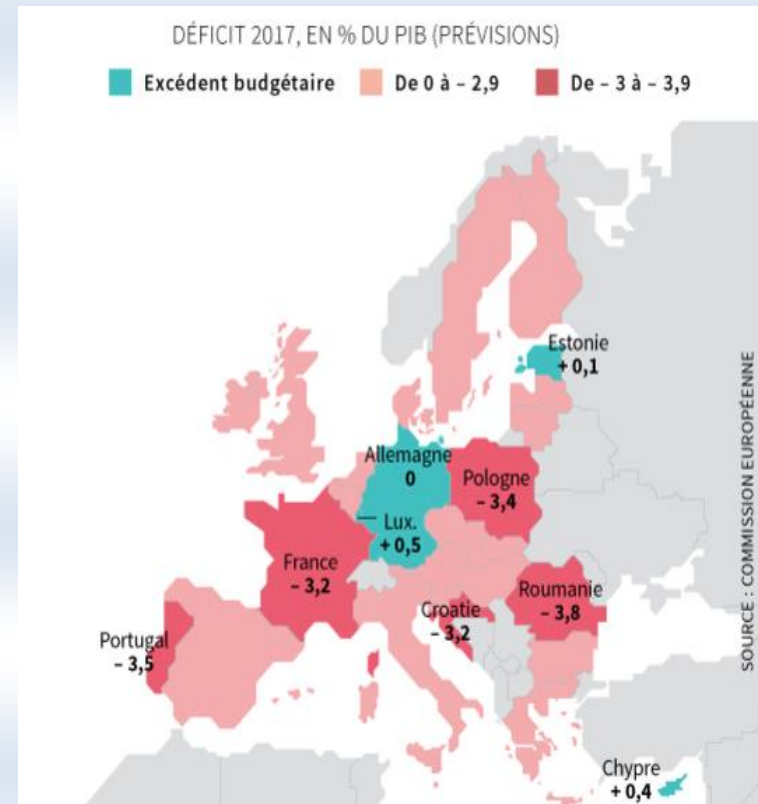
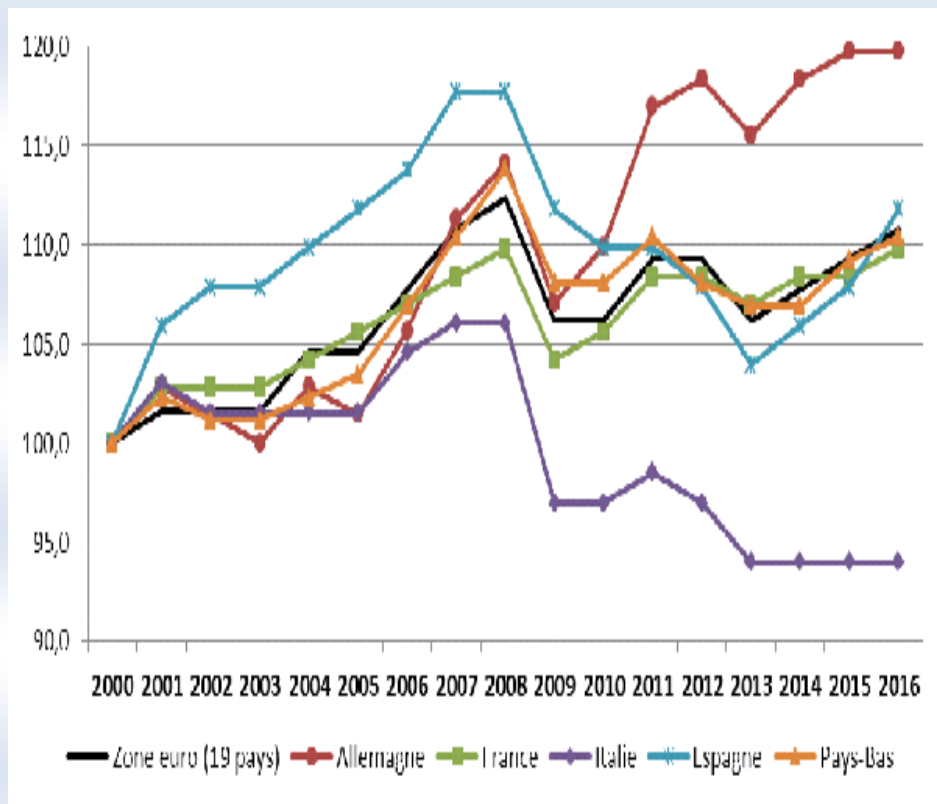
La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale.

A ne pas confondre avec le déficit public qui correspond au besoin de financement des administrations publiques.

La dette de l'Etat augmente chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit autour de 70 mds d'euros. Mais, le poste « frais financiers » stagne depuis 2011, grâce à la décrue continue des taux d'intérêt depuis la crise des dettes souveraines.

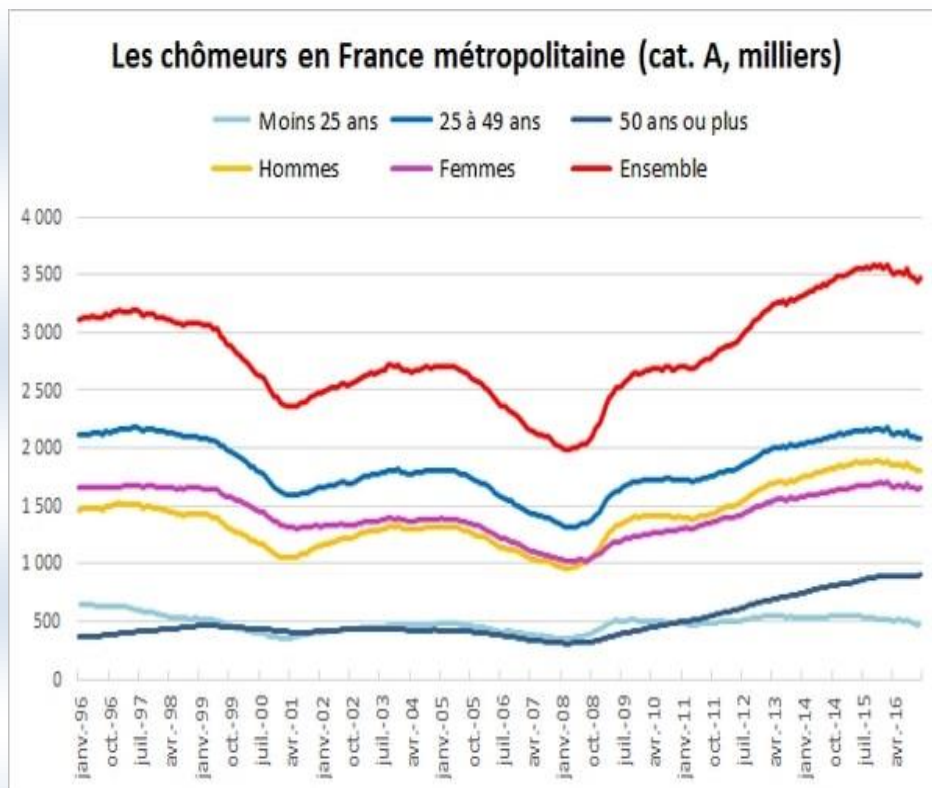
Cela reste fragile, et certains spécialistes estiment qu'une augmentation d'un point des taux d'intérêt, engendrerait 15 mds de charges supplémentaires par an.

Fin septembre 2016, la dette publique atteint 2160,4 mds d'euros contre 2 103,2 mds d'euros fin septembre 2015.



Un taux de chômage qui continue à augmenter

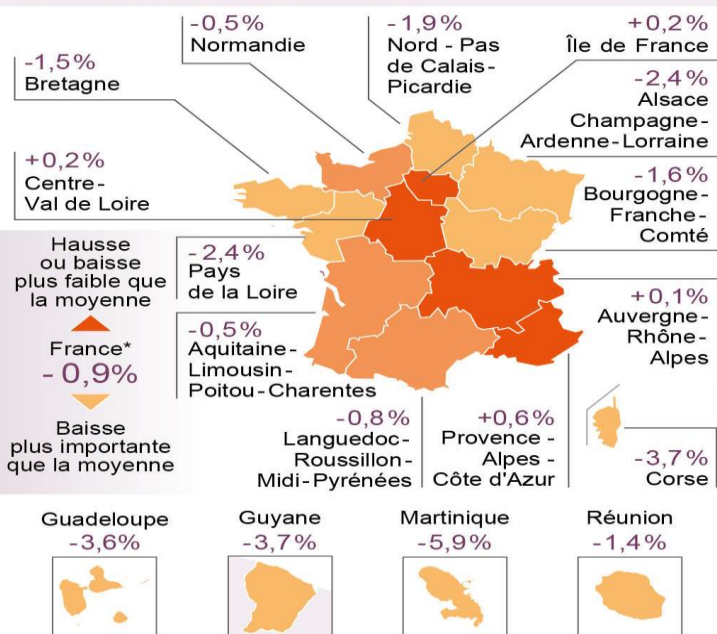
Après un coup d'arrêt au 3^{ème} trimestre 2016, le taux de chômage devrait reprendre sa « légère » décrue jusqu'à la mi-2017 pour atteindre 9,5% de la population active en métropole et 9,8 % avec l'Outre-Mer selon l'Insee. Le taux de chômage ne retrouverait donc pas, d'ici à la fin du quinquennat de François Hollande en mai 2017, son niveau du début de mandat. Au 2^{ème} trimestre 2012, le taux de chômage s'élevait 9,3% en métropole et à 9,7% en France entière.



LE CHÔMAGE

EN RÉGIONS

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A), en juillet 2016 par rapport à juillet 2015.



*France métropolitaine et départements d'Outre-mer. Source : Dares. VISACTU

B - Un contexte législatif qui impacte directement les collectivités territoriales

La loi de finances initiale 2017 (LFI 2017) et la loi de finances rectificative pour 2016 comportent un certain nombre de mesures dont :

- la baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- le soutien de l'Etat à l'investissement local avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).
- le renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Baisses cumulées des dotations sur la période 2013-2017

Années	Baisse annuelle	DGF versée aux collectivités (Mds €)	Baisses cumulées /2013
2013	-	41,5	-
2014	- 1,5	40,0	1,5
2015	- 3,7	36,3	5,2
2016	- 3,7	32,6	8,9
2017	- 1,8	30,8	10,7
Total/2013	- 10,7		26,3 Mds € de perte cumulée



- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reportée :

La réforme de la DGF est reportée. Une loi sur les finances locales est prévue pour 2018.

- La dotation de solidarité rurale (DSR) modifiée :

La DSR bourg centre est rétablie pour les communes anciennement chef-lieu d'arrondissement qui en avaient perdu le bénéfice.

Le mode de calcul à l'éligibilité de la première fraction est modifié. Sont éligibles à cette première fraction, les communes de moins de 10 000 habitants chefs-lieux de canton ou dont la population représente au moins 15 % de la population DGF du canton.

Les autres mesures de la loi de finances initiale (LFI) 2017 concernant les communes sont :

- les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales sont revalorisées de 0,4% (contre 1 % en 2016) ;
- la LFI 2017 supprime la retenue à la source et impose l'utilisation de l'impôt à compter du 1^{er} janvier 2017. Jusqu'au 31 décembre 2016, les élus locaux avaient le choix entre deux modes de règlement de l'impôt sur leur indemnité de fonction (soit la retenue à la source, soit l'impôt sur le revenu avec l'ensemble de leurs revenus imposables).

III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Quelques éléments essentiels de la situation financière :

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2016 sont identiques à l'année précédente. Elles se situent à 6 millions d'euros.

Malgré une forte augmentation des remboursements sur la rémunération du personnel, les produits de gestion courante, les impôts et taxes, les dotations et subventions ainsi que les produits financiers sont en baisse.

➤ Une baisse des impôts « *Ménages* »

Année	Impôts « <i>Ménages</i> » (TH, TFB, TFNB)	Evolution des Impôts « <i>Ménages</i> » en valeur	Evolution des Impôts « <i>Ménages</i> » en pourcentage
2012	3 009 878 €		
2013	3 159 584 €	+ 149 706 €	+ 4,97 %
2014	3 191 347 €	+ 31 763 €	+ 1 %
2015	3 383 023 €	+ 191 676 €	+ 6 %
2016	3 313 877 €	- 69 146 €	- 2,04 %

Malgré une revalorisation forfaitaire de 1 % des valeurs locatives, les impôts « *Ménages* » ont diminué de 2,04 % soit - 69 146 €. Il est à noter que la base d'imposition de la taxe d'habitation effective en 2016 est en très forte diminution (- 727 626 € soit - 7,52 %).

- Une augmentation de la recette perçue au titre de la taxe sur l'électricité (+ 15,33 %) qui vient du fait que la commune a perçu 5 trimestres en 2016.
- La taxe sur les déchets stockés a très légèrement augmenté. La commune, en 2016, a perçu 51 170 € (+ 5,01 %).
- Les droits de mutation à titre onéreux ont diminué en 2016 (- 4 %).
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2012	2013	2014	2015	2016
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978
Evolution de la DGF en %		- 3,07	- 7,19	-14,48	- 16,52

➤ Une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

	2012	2013	2014	2015	2016
DSR reçue	312 364	338 827	343 548	369 538	387 907
Evolution de la DSR en valeur		+ 26 463	+ 4 721	+ 25 990	+ 18 369
Evolution de la DSR en %		+ 8,47	+ 1,39	+ 7,57	+ 4,97

➤ Une augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

	2012	2013	2014	2015	2016
DNP reçue	23 407	28 088	33 706	40 447	48 536
Evolution de la DNP en valeur		+ 4 681	+ 5 618	+ 6 741	+ 8 089
Evolution de la DNP en %		+ 20	+ 20	+ 20	+ 20

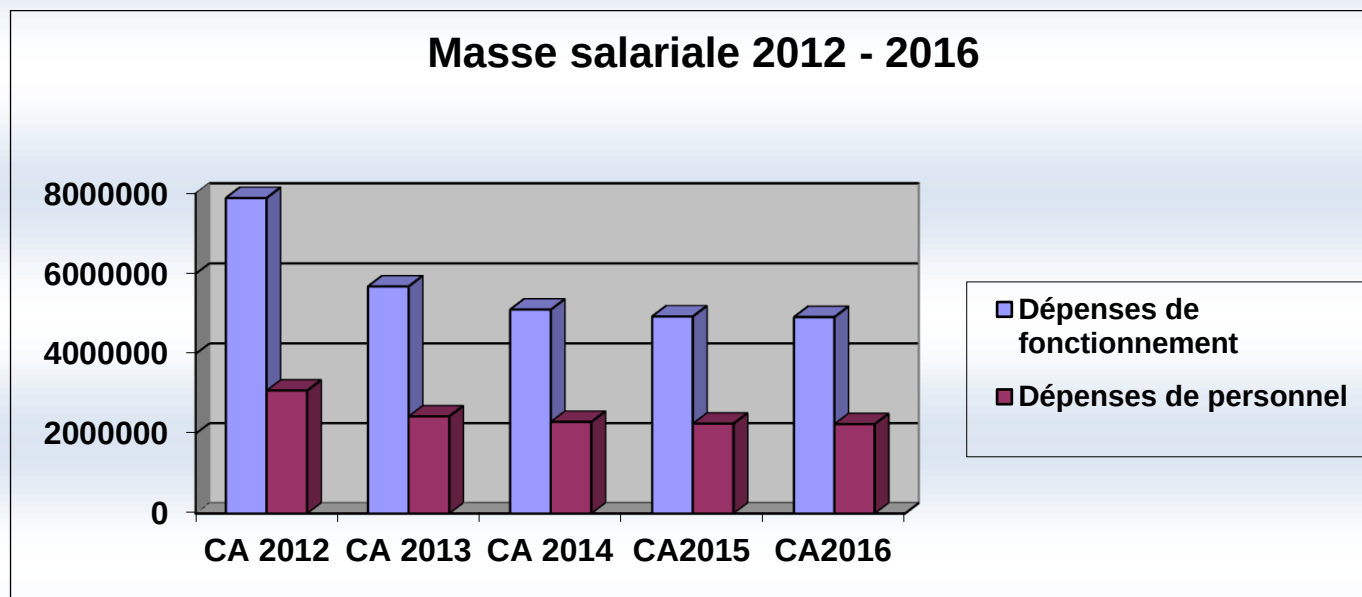
2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2016 sont en très légère baisse par rapport à l'année précédente. Elles se situent à 4,9 millions d'euros.

On peut noter une baisse significative des charges à caractères général (- 10,61 %), grâce au travail des agents municipaux qui luttent contre les dépenses inutiles, renégocient régulièrement les contrats...

En baisse également, les charges financières (- 7,92 %), des dotations aux amortissements (- 12 %) ainsi que les atténuations de produits (- 11 %).

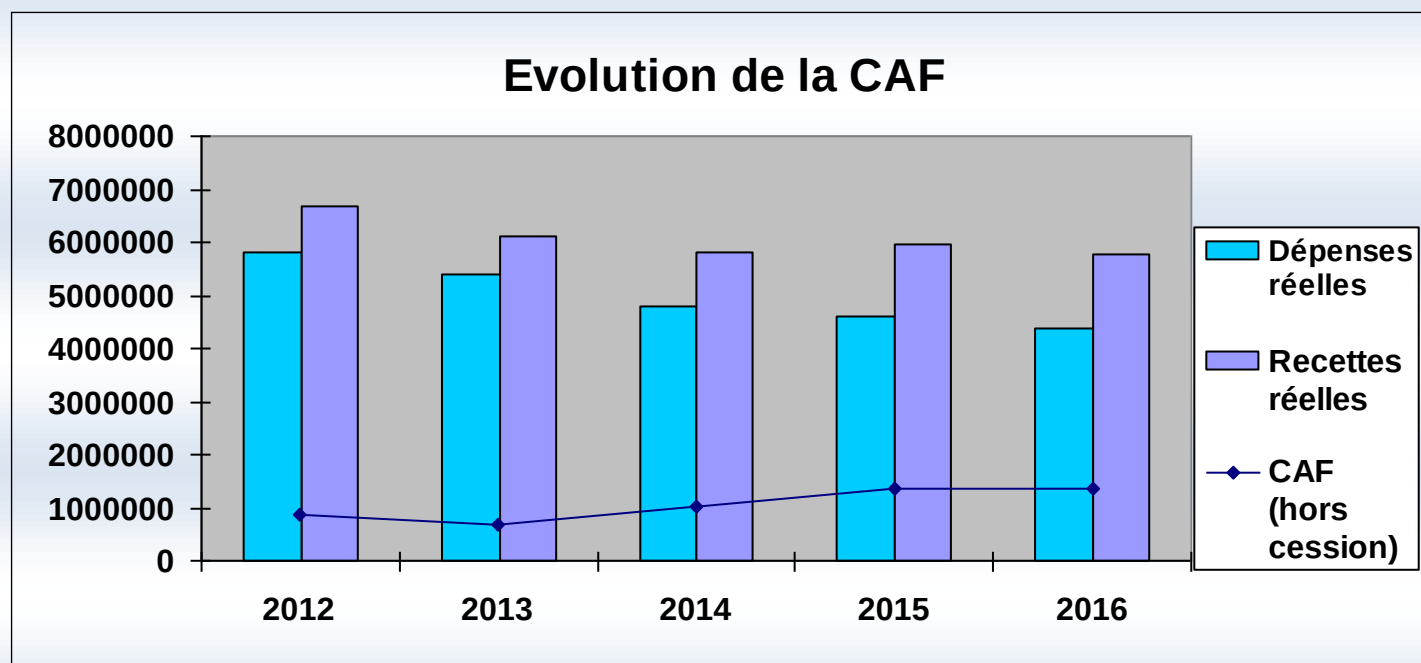
La masse salariale est stable, en très légère baisse en valeur. Cela émane du fait de la stabilité du nombre de fonctionnaires territoriaux.



3) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Le solde permet de financer l'investissement.

La capacité d'autofinancement de la commune s'améliore. Elle est passée d'environ 877 000 € en 2012 à 1,3 millions en 2016, et ce, malgré les baisses successives de la DGF et cette année de l'impôt dit « *Ménages* ».



4) L'investissement

La commune a investi en 2016 pour 1,8 millions d'euros auxquels il faudrait y rajouter les reports qui s'élèvent à 3,2 millions d'euros. En effet, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et n'ont pu faire l'objet de facturation sur l'exercice 2016. Il s'agit notamment des fonds de concours au Sydec, la restauration de la crypte Sainte Quitterie, l'extension de la salle Omnisports, l'aménagement de pistes cyclables, les fonds de concours...

Les travaux de la cour intérieure, des façades, de la toiture de l'Hôtel de Ville sont également financés grâce à la décision modificative votée en décembre.

5) Un endettement maîtrisé

La structure de la dette de la commune est saine :

- 24 produits répartis entre 4 prêteurs (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France et Banque Postale) ;
- 100 % en taux fixe et en catégorie « 1A » de la Charte GISSLER ;

En 2016, la commune a contracté un emprunt de 400 000 euros. L'encours de la dette diminue régulièrement et significativement.

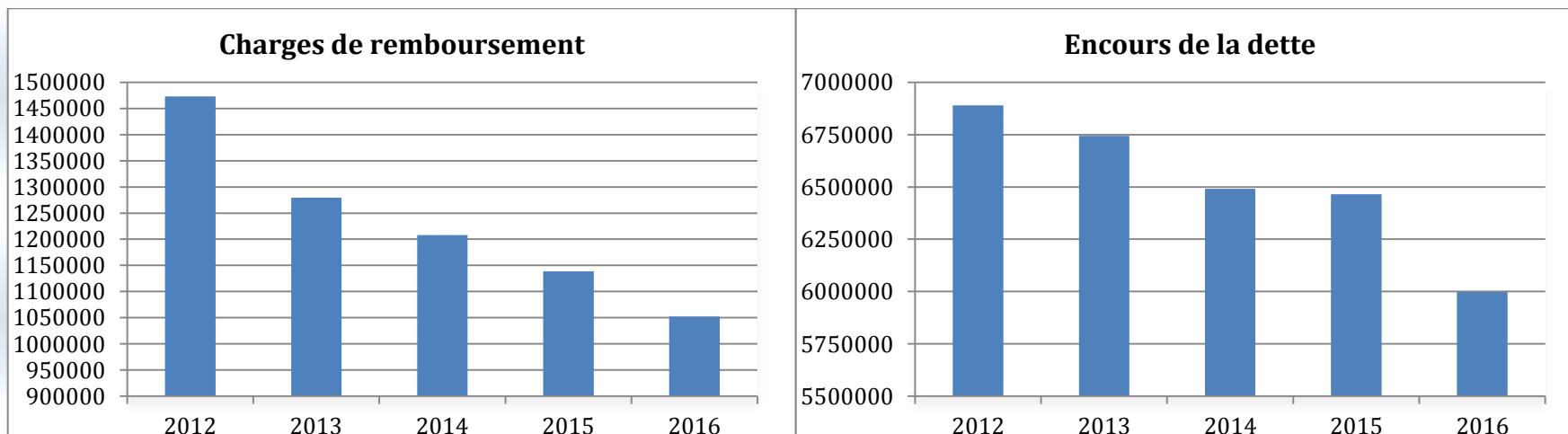
Alors qu'il dépassait les 9,341 millions d'euros en 2011, il est à 5,991 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017.

Encours de la dette

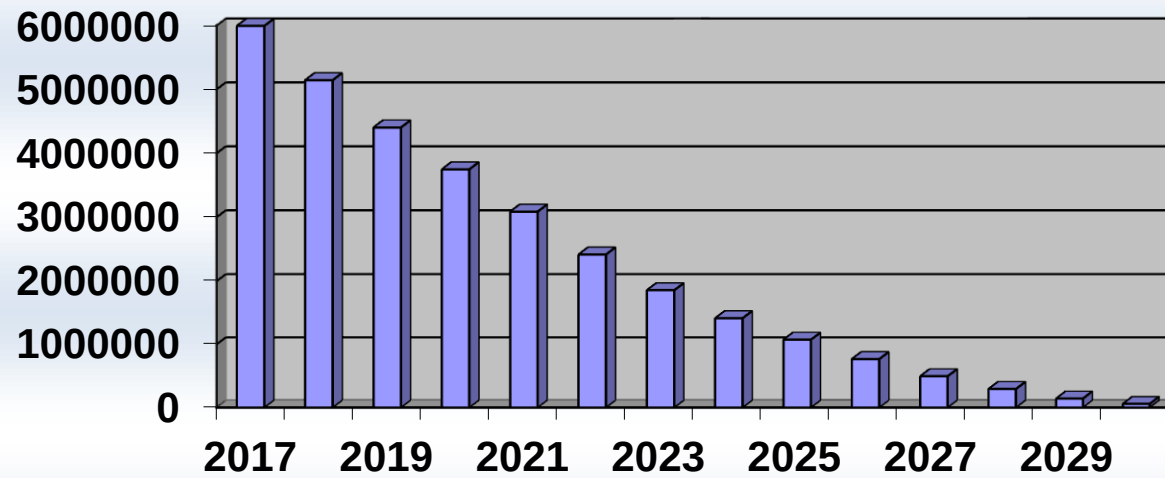
	2012	2013	2014	2015	2016
Annuité en capital	1 129 901	995 122	932 833	886 161	847 360
Annuité en intérêt	342 892	284 220	274 932	252 381	204 870
Annuité totale	1 472 793	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 052 230
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	6 889 266	6 743 962	6 491 129	6 464 967	5 991 977
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	0,82	1,10	1,12	1,08	0,99

Charges de remboursement

	2012	2013	2014	2015	2016
Charges de remboursement (en euros)	1 472 793	1 279 342	1 207 765	1 138 542	1 052 230



Extinction de la dette



IV. Les orientations budgétaires de la commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2017

Objectifs :

- Maintien d'un service public de qualité au service des Aturins avec les équipements et le personnel nécessaires
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité dite « communale »

Contraintes :

- Baisse cumulée des dotations de l'Etat
- Capacité d'autofinancement limitée
- Baisse de la dette

Moyens :

- Rationalisation des dépenses
- Optimisation de la gestion de la masse salariale

Préparer l'avenir :

- Couverture de la piscine municipale ;
- Mise aux normes des établissements recevant du public (AD'AP) ;
- Rénovation des bâtiments municipaux (Centre Technique Municipal, bâtiment abritant l'Ecole de Musique, Hôtel de Ville...).

Pour rappel, les collectivités locales sont cette année encore associées à l'effort de réduction des déficits publics.

Ainsi le budget 2017 prendra en compte ces éléments de contraintes et devra permettre dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, la mise en œuvre des actions du programme de la municipalité.

Prospective pour l'année 2017 :

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement
3. Les recettes d'investissement
4. Les dépenses d'investissement
5. Le recours à l'emprunt et encours de la dette

1. Les recettes de fonctionnement

En matière de recettes, les orientations sont identiques aux années précédentes, et resteront stables.

- Les produits de services, du domaine et des ventes diverses pourraient être évalués aux alentours de 75 000 €.
- En matière de fiscalité locale, l'Etat n'a toujours pas notifié à la commune le montant des bases d'imposition applicables pour l'année 2017.

Comme depuis quelques années, les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2017 et cela, malgré la faible revalorisation des bases locatives prévue par la LFI 2017. En effet, ce coefficient est fixé à 0,4 % pour 2017 contre 1 % en 2016.

A noter qu'en 2016, les bases de taxe d'habitation ont accusé une baisse de 2,04 % par rapport à celles notifiées. Cela s'explique notamment, par le rétablissement au cours du 2^{ème} semestre 2016, de la 1/2 part supplémentaire accordée aux veuves.

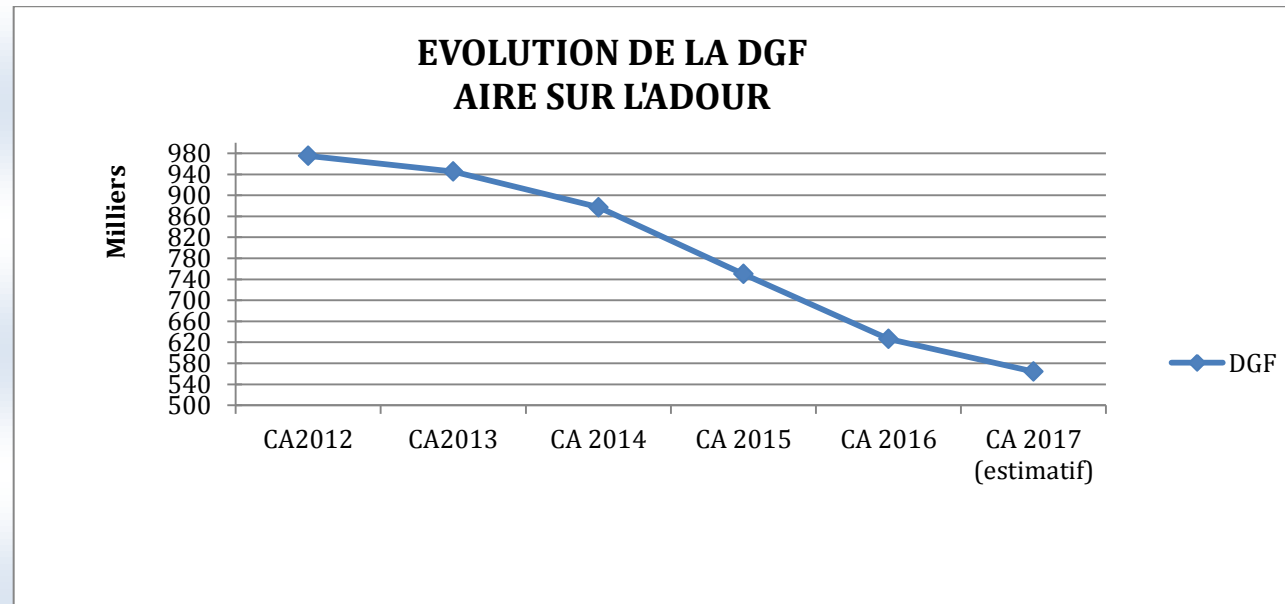
- Concernant les dotations étatiques (DGF, DSR, DNP, DGD,...), l'Etat n'a pas encore notifié à la commune le montant qui lui sera effectivement versé en 2017. Cette notification devrait intervenir courant mars 2017. Il en est de même pour la compensation des exonérations des taxes locales décidées par l'Etat (Taxe d'Habitation et Taxes Foncières). Toutefois, la DGF devrait accuser une nouvelle baisse en 2017 pour atteindre 564 416 €.

La DSR serait quant à elle augmentée pour les communes les plus défavorisées.

La DNP serait maintenue à son niveau de 2016 (pour rappel, la commune avait perçu 48 536 €).

Evolution de la DGF

	2012	2013	2014	2015	2016	Estimation 2017
DGF reçue	975 396	945 359	877 387	750 385	626 407	564 416
Evolution de la DGF en valeur		- 30 037	- 67 972	- 127 002	- 123 978	- 61 989
Evolution de la DGF en %		- 3,07 %	- 7,19 %	-14,48	- 16,52	- 9,90



- Une baisse des transactions immobilières a été constatée en 2016. La commune pourrait enregistrer une recette de 110 000 € au titre des droits de mutation perçus par la commune en 2017.
- La taxe sur les déchets devrait être de 88 748 € pour 2017.

- Il sera également prévu le versement de remboursement de prestations de la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette sera d'environ 103 000 €.
- Des travaux en régie seront également à prévoir (travaux de peinture au Centre Technique Municipal, signalétique aux saligues de Prentigarde, ...).
- Les revenus des immeubles devraient atteindre 350 000 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général :
Un cabinet sera mandaté pour effectuer une étude sur une valorisation paysagère de la rue Méricam et du Parc municipal.

Un cabinet assurera également un diagnostic sur les risques professionnels.

Des frais seront à prévoir en ce qui concerne l'entretien du patrimoine arboré comprenant le traitement du tigre du platane, l'élagage et les abattages.

Des travaux de réfection de la peinture routière sur les places et parkings de compétence communale.

Le remplacement de la porte d'entrée du marché couvert côté canal.

Des travaux importants seront engagés dans les cimetières (engazonnement allées piétonnes...).

Des travaux en régie seront également à prévoir : travaux de peinture au Centre Technique Municipal, signalétique aux saligues de Prentigarde,

Il sera prévu cette année, des crédits pour la location de panneaux lumineux. Aujourd'hui, la commune est propriétaire de 3 panneaux lumineux qui sont devenus obsolètes et dont les pièces ne peuvent être remplacées.

A l'instar des années précédentes, des frais seront engagés au titre de versements à des organismes de formation (CACES, Habilitation électrique,...).

➤ Les charges de personnel :

S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, plusieurs contraintes viendront impacter le chapitre 012 du budget.

- L'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (+ 0,6 %). Pour rappel, une augmentation était intervenue au 1^{er} juillet 2016 (+ 0,6 %).
- Les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que la mise en place progressive du transfert des primes en points d'indice engendreront automatiquement une augmentation des charges de personnel.
- Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) étale des revalorisations jusqu'en 2020.

- Le cadre de la réforme des retraites qui par décret du 17 décembre 2014 a fixé une augmentation progressive de 2015 à 2020 des différents taux de cotisations patronales et salariales CNRACL.
- Une revalorisation des tarifs de certains services du Centre de Gestion des Landes (Médecine,...) est prévue.

De plus, deux départs à la retraite sont prévus cette année.

Concernant les emplois saisonniers, le nombre de recrutements à prévoir sera de 19 (11 pour la piscine municipale, 2 maîtres-nageurs saisonniers, 1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

L'emploi saisonnier affecté pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie sera conditionnée à la fin des travaux de rénovation de la crypte.

➤ Les charges de gestion courante :

Une diminution (-1,15% par rapport à 2016) de la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année.

Le montant 2017 sera de 102 877,37 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues. Quant à l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, une enveloppe de 40 000 € sera inscrite.

Les participations à des organismes de regroupement seront prévues (ALPI : 3510 € ; ADACL : 10403 € ; SYDEC : 39197 € ; SIMAL : 5048 € ; SYRBAL : 7877 €).

➤ Les atténuations de produits :

L'attribution de compensation est versée à la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour. Il était de 158 282 € en 2016 il passerait à 162 821 € en 2017.

3. Les recettes d'investissement

Il conviendra de reporter :

- les restes à réaliser en recettes pour un montant de 907 158,98 €
- l'excédent de la section d'investissement 2016 soit 1 430 925,48 €

Cette année les dotations aux amortissements seront de 301 791 € et le montant au titre du FCTVA de 64 495 €.

Concernant la Taxe d'Aménagement, il sera prévu une recette de 40 000 €.

Une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2016 (1 082 118,65 €) sera à reporter en recettes d'investissement.

Un emprunt sera contracté cette année pour un montant compris entre 750 000 € et 800 000 €.

Un virement d'environ 200 000 € de la section de fonctionnement sera effectué.

4. Les dépenses d'investissement

Il conviendra de reporter les restes à réaliser 2016 en dépenses pour un montant de 3 290 034,69 euros.

Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 847 360,10 euros au titre des emprunts en cours au 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'un complément de 15 000 euros pour l'emprunt à souscrire cette année.

4.1 Travaux et équipements sportifs

La réfection du terrain n°1 de tennis pour un montant d'environ 20 000 €.

Des travaux pour la passe à canoé-kayak seront réalisés (environ 10 000 €).

Une enveloppe de 5 000 € pour divers équipements.



4.2 Bâtiments et équipements publics

Des travaux d'aménagement de la Maison des Associations située rue Henri Potez seront à prévoir.

Des travaux de toiture seront engagés sur le bâtiment abritant notamment l'Ecole de Musique.

Les menuiseries et des peintures seront réalisées au Centre Technique Municipal.



4.3 Equipement des services municipaux

Une somme sera à prévoir pour l'équipement des services :

- Voirie, Fêtes et Cérémonies : manitou (30 000 €), tables et chaises...
- Espaces verts et naturels : Fourgon pour le transport de la Banque alimentaire (21 500 €), débroussailleuse, broyeur végétaux...
- Installations sportives : Débroussailleuse et divers (2 300 €).



4.4 Amélioration des quartiers

Il conviendra de prévoir une somme importante pour des travaux Quai des Graverots et les honoraires du CAUE dans le cadre de travaux qui seront réalisés rue René Méricam.

Mais aussi des travaux dans diverses voies (Chemin de Louisot, Chemin du Tach, ...).



4.5 Equipements de sécurité

Des crédits seront prévus pour l'achat de matériels.

4.6 Subventions d'équipements

Des dépenses seront à prévoir auprès de la SATEL (éco-quartier de Lariou) au titre de la participation de la commune. Le montant sera de 144 090 €.

Seront également inscrits pour environ 43 000 € des subventions auprès du SYDEC (éclairage rue Auguste



Delhoste, éclairage extérieur salle Omnisports, éclairage Centre d'Animation...).

4.7 Acquisitions foncières

Des frais d'acquisition de la Maison des Associations seront à prévoir.

Budget annexe « Les Garages »

Concernant le budget annexe « Garages », la commune ne prévoit pas d'engager de travaux particuliers au niveau des garages situés sous le cinéma.

Aujourd'hui sur les 14 emplacements, 12 sont loués. Les 2 restants sont trop petits pour être mis en location.

Ce budget termine toutefois comme chaque année en excédent.



Budget annexe : Lotissement communal

« Les Chênes »

La commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (12 lots vendus sur 23 à ce jour). Pas de vente en 2016, mais 1 lot vendu en février 2017.

La commune a réalisé d'importants travaux de dessouchage en 2016 afin de rendre les lots plus attractifs.

Un nouvel emprunt de 324 196 € a été souscrit le 30 juin 2016 pour une durée de 3 ans. Il s'agit de nouveau d'un prêt relais.

**Lotissement communal « Les Chênes »,
12 lots à vendre à Aire sur l'Adour.**

**Lotissement
Les Chênes**
à Aire sur l'Adour

Situés route du Houga,
à proximité immédiate
de la Polyclinique
dans un secteur
calme et boisé,
les lots vont de 769 m²
à 1030 m².

Au prix
de 42 € TTC/m²,
les lots sont
entièrement équipés
(électricité, gaz,
eau, assainissement
collectif, réservation
fibre optique...)

À tous :
Avec l'A65,
Aire sur l'Adour n'est plus
qu'à 35 mn de Pau (Aire
centre à Place de Verdun
à Pau) et qu'à 1h15 de la
rocade de Bordeaux.
Aire sur l'Adour
c'est aussi :
un patrimoine bâti
exceptionnel, une offre
de santé complète,
un collège, deux lycées,
un pôle petite enfance,
un tissu associatif dense,
des équipements
culturels et sportifs
de qualité, des circuits
de bus scolaires,....
Bref, une ville qui
conjugue histoire
et inventivité.

Aire sur l'Adour, un nouveau mode de Ville

Rens. : Mairie d'Aire sur l'Adour - 05 58 71 47 00
courriel : mairie@aire-sur-adour.fr